



Référence: ICC-ASP/22/S/30

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États et a l'honneur de transmettre une invitation à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cet événement aura lieu le 17 juillet 2023 de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 au siège des Nations Unies à New York.

La commémoration de l'adoption du Statut de Rome vise à célébrer cette réussite extraordinaire de la communauté internationale, à donner de la visibilité et à renforcer l'appui politique au système du Statut de Rome, à encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le système et à réfléchir à son avenir.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties transmet ci-joint la note conceptuelle de l'événement, contenant un aperçu des commémorations. Le programme de l'événement qui aura lieu le 17 juillet 2023 sera communiqué dans les prochaines semaines.

Des informations additionnelles sur les divers événements commémoratifs marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome sont disponibles sur le site web de l'Assemblée à l'adresse suivante: <https://asp.icc-cpi.int/asp-events/25a-Adoption-RS>.

La Haye, le 17 avril 2023

